

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DPE 33/DF 15 Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Approbation du compte administratif 2011

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 13, 14 et 15 décembre 2010, et 11 et 12 juillet 2011 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2011 du budget annexe de l'assainissement rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2011 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2011 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	56.186.182,23 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	34.251.436,48 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2010 :	518.769,37 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2011 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	56.186.182,23 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	44.342.114,78 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2010 :	néant

BALANCE

Dépenses :	34.251.436,48 euros
Recettes :	44.342.114,78 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2011 :	9.571.908,93 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2011 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	88.595.575,05 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	75.699.593,49 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2010 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2011 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	88.595.575,05 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	78.356.065,10 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2010 reporté :	5.031.410,83 euros

BALANCE

Dépenses :	75.699.593,49 euros
Recettes :	78.356.065,10 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2011 :	7.687.882,44 euros

Article 2 : le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 9.571.908,93 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001) au budget supplémentaire de 2012.

Article 3 : Le résultat excédentaire de la section d'exploitation, d'un montant de 7.687.882,44 euros, sera reporté en recettes de la section d'exploitation (R 002) au budget supplémentaire de 2012.